

N°H45

Handicap auditif : Comment communiquer avec une personne sourde / malentendante ?

Version : septembre 2024

L'alliance thérapeutique avec une personne sourde ou malentendante repose sur une communication accordée. **Il est donc impératif de déterminer le plus tôt possible avec le patient, et éventuellement son entourage, comment il souhaite communiquer.**

Les langues et modes de communications existants

En fonction de l'âge d'apparition de la surdité (pré ou post linguale) mais aussi des choix propres à chaque patient et son entourage, plusieurs modes de communication peuvent être utilisés.

Le français et ses adaptations

La langue orale

- Une personne sourde peut être oralisante.

La lecture labiale

- Identification des sons prononcés par observation des mouvements des lèvres et de la bouche d'une personne.
- La langue orale française est faite de 36 sons. Les configurations labiales sont au nombre de 12 d'où **des risques de confusion**. Ex : « chapeau » « chameau »

La langue française complétée (LfPC)

- La LfPC améliore la compréhension de la lecture labiale.
- Chaque phonème est associé à une position de la main près du visage ou clé : cinq positions par rapport au visage pour les voyelles, huit configurations des doigts pour les consonnes.
- C'est une aide à la compréhension de la langue orale et un mode d'expression de la personne sourde.

La dactylogie

- Chaque lettre de l'alphabet est représentée par une position des doigts.
- Elle permet d'épeler les mots nouveaux ou les noms propres.
- L'acquisition de la lecture est un préalable à son utilisation.

Le français signé (FS)

- Le Français Signé ajoute des signes à la syntaxe du français.

La langue des signes française (LSF)

- Les signes résultent de la combinaison de formes des mains, de leurs orientations, de leurs emplacements dans l'espace et de la direction du mouvement par rapport au corps.
- C'est une langue à part entière qui possède sa propre syntaxe, différente de celle du français.
- L'utilisation de la LSF **n'exclut pas la production vocale**.
- La LSF est un mode de communication partagé par les personnes sourdes ou malentendantes et entendantes.
- Les langues des signes diffèrent selon les pays (langue des signes française, anglaise, américaine, ...).
- Le Français Signé (FS) ajoute des signes à la syntaxe du français.

Les aides professionnels

- L'interprète français LSF : c'est un professionnel diplômé (Master II), lié à une déontologie stricte : fidélité, exhaustivité, neutralité. Il traduit tous les propos du français vers la LSF et inversement, et prête sa voix et ses mains aux interlocuteurs en disant « je ». La traduction est simultanée, les interlocuteurs parlent à vitesse normale. Lui seul garantit une traduction fiable.
- Le codeur LfPC : C'est un professionnel diplômé. Il reformule et code en temps réel les propos oraux de l'interlocuteur entendant. Le patient sourd s'exprime oralement. Les interlocuteurs parlent à vitesse normale.
- L'intermédiaire : Il existe certaines situations où la présence d'un interprète seul ne suffit pas. Il faudra alors faire appel à un intermédiaire, professionnel sourd, qui travaillera en binôme avec l'interprète pour que la compréhension mutuelle soit optimale. Son rôle est d'établir un pont entre le patient sourd et les professionnels de santé entendants.
- Tous les services publics (hôpitaux, PMI, lieux de soins, ...) ont l'obligation légale d'organiser et de financer la présence des interprètes ou des codeurs (Cf. Loi « Handicap » de 2005), avec ou sans intermédiaire.

Avant la consultation

Pendant la prise de rendez-vous :

- Se renseigner sur les besoins du patient lors de la prise de rendez-vous : Peut-il percevoir la voix ? Quelle est sa langue préférentielle (français ou LSF) ? Quels moyens de communication souhaite-t-il (oral, lecture labiale, écrit, présence d'un codeur LfPC, présence d'un interprète LSF) ?
- Lors des prises de rendez-vous téléphoniques, proposer de passer par un Centre Relais Téléphonique (voir outils), qui propose un sous-titrage instantané des conversations, des interprétations français/LSF et du codage LfPC.
- Certains logiciels de prise de rendez-vous permettent aux patients d'informer le professionnel de santé d'un handicap auditif.



Quel que soit le cadre de la consultation, le temps de consultation risque d'être plus long.

Proposer un double rendez-vous ou prévoir la consultation à la fin de la journée pour l'étendre si besoin.

Préparer la consultation médicale :

- Un patient sourd peut nécessiter la présence d'un accompagnant (proche, éducateur...), à l'instar de tout autre patient. Mais attention : les aidants ou proches, outre qu'ils ne sont pas neutres, maîtrisent très rarement la LSF, et n'offrent aucune garantie de ce qui sera traduit ni comment.
- Téléconsultation : utiliser des services d'accessibilité (voir § outils).

Vérifier que les bonnes conditions de consultations soient respectées.

(cf infra : « Communication, comment s'y prendre ? »)



Communication : comment s'y prendre ?

Seul le patient (ou son aidant) peut expliquer comment il souhaite communiquer

Avec le patient, penser à :

- Pour faciliter la lecture labiale, présenter son visage de face.
- Se placer en face à face (ne pas regarder son ordinateur ou autre).
- Le cas échéant, lui laisser, dans la mesure du possible, porter ses appareils auditifs, ainsi que ses lunettes pour garder le contact visuel.
- Éviter de se placer en contre-jour.
- Parler distinctement, même si vous parlez plus fort.
- Éliminer les bruits de fond.
- Utiliser une mimique expressive (sans exagérer).
- Employer un vocabulaire adapté.
- Écrire (Cf. paragraphe « Attention ! »).
- Ajouter des outils visuels à l'explication (faire des schémas, dessins ou voir « Outils à votre disposition »).
- Si possible, faire appel à un interprète LSF ou à un codeur LfPC
- **Toujours s'assurer de la bonne compréhension des explications** données au patient en lui proposant de les reformuler (la question « Avez-vous compris ? » ne suffit pas à apprécier la compréhension).



S'adresser directement au patient même s'il est accompagné, notamment d'un aidant, interprète ou codeur.

Appareillé ou non, un patient sourd sera toujours gêné dans un environnement bruyant : il faut éviter la gêne sonore pendant les consultations.

Au début de la consultation

- Aller chercher le patient, en salle de consultation (l'appel vocal n'est pas suffisant).
- S'il n'a pas été possible de connaître le handicap auditif du patient, le professionnel de santé peut lui poser la question : « **Est ce que vous me comprenez quand je parle ?** »

« Oui »

Votre patient vous comprend et parle le français oral : il peut converser avec vous sans trop de difficulté.

- Il s'agit habituellement de patients porteurs d'un appareil auditif ou d'un implant cochléaire qui rétablit une certaine qualité d'audition.
- Malgré la gêne occasionnée par la déficience auditive, la consultation est alors semblable à celle que vous avez avec un patient entendant.
- **Attention cependant, certains patients n'oseront pas toujours vous dire qu'ils ne vous comprennent pas : ne pas hésiter à les faire reformuler.**
- Et même s'ils perçoivent la voix, les patients déficients auditifs s'appuieront également sur la lecture labiale.

« Non »

Tout en étant bien conscient de leurs limites, vous pouvez :

- Passer par la lecture labiale
- Utiliser des supports imaginés (fiches SantéBD, médipicto...). Ne pas hésiter à faire des dessins, schémas pour illustrer vos propos.
- Passer à l'écrit. **Attention toutefois ! Le français écrit peut être source de malentendus notamment pour les personnes signantes.**
- Si malgré tout, les difficultés persistent, prévoir un autre rendez-vous en prenant les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes de communication avec un professionnel (demander à un accompagnant d'être présent, prévoir un interprète, un codeur LfPC, un intermédiaire...).

Avec un enfant

Quelques spécificités

- Le professionnel de santé s'adresse directement à l'enfant, avec un vocabulaire adapté à l'âge ; il est important que cet enfant se sente en confiance. **Les parents sont associés à l'entretien** : ils sont des partenaires précieux tant pour le praticien que pour l'enfant.

- Les modes de communication sont en émergence chez l'enfant : n'hésitez pas à recourir aux mimes, aux images et aux gestes.

- Lorsque les parents sont eux-mêmes sourds/malentendants, une médiation humaine (interprète LSF, intermédiaire) peut être nécessaire, notamment lors de la première consultation.
- Chaque **examen ou soin est, si possible, expliqué, anticipé, réalisé dans son champ visuel**. Le jeu est un médiateur appréciable. L'approbation de l'enfant, sa participation sont recherchées.
- L'enfant sourd peut avoir des craintes liées aux difficultés de perception , de compréhension de son environnement, ainsi que des limitations d'expression de ses besoins, de ses émotions. **La présence rassurante d'un parent est d'autant plus nécessaire.**



L'enfant reste l'interlocuteur privilégié du praticien tout le long de leur entrevue.



Pour en savoir plus

Documentation

- [Société Française de Santé en Langue de Signes](#)
- HAS, « [Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, hors accompagnement scolaire](#) » Recommandations des bonnes pratiques-décembre 2009
- [Action Connaissance FORMation pour la Surdité \(ACFOS\)](#)
- Fiches conseils HandiConnect.fr « [Handicap Auditif](#) » (définition, prévalence, dépistage, diagnostic et prévention...)
- [Liste des Unités d'Accueil et de Soins des Sourds \(UASS\)](#)

Outils

- [Centre Relais Téléphonique \(CRT\)](#) : le patient peut le contacter pour disposer d'une interprétation relais gratuite dans la limite de 3 heures/mois (via l'application RogerVoice)
- [SantéBD](#), des BD sur la santé faciles à Lire et à Comprendre (FALC) et sa [Banque d'images](#) avec plus de 20 000 dessins sur la santé
- [Médipicto](#), pictogrammes AP-HP
- [Traducmed](#), traduction LSF
- [Ava](#) : sous titrage instantané
- Services d'accessibilité à distance (plages horaires à respecter) : [ElioZ](#), [acceo-tadeo](#), ...
- [SOS Surdus](#) – Plateforme d'écoute et soutien à distance pour le public sourd – malentendant – devenu sourd

Ressources

- Vidéo « [Comment accueillir les personnes sourdes ou malentendantes en milieu médical](#) » Filière maladies rares SENSGENE
- [INFOSENS](#) : Réseau d'actions pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes
- [Fondation Pour l'Audition](#)
- [Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants Et Sourds](#) (UNANIMES). Union qui fédère de nombreuses associations
- [Fédération Nationale des Sourds de France \(FNSF\)](#)
- [Surdifrance](#) (ex-BUCODES), fédération des associations de personnes malentendantes et devenues sourdes

Contributeurs

Cette fiche a été co-construite et validée par le groupe de travail HandiConnect.fr « Surdité » dont les membres sont :

Christel Carillo (psychologue, AP-HP, Hôpital Pitié-Salpêtrière), Agathe Coustaux (Fondation Pour l'Audition), Dr Laetitia Esman (généraliste, Unité d'accueil et de soins de sourds, CHU Purpan, Toulouse), Françoise Galiffet (assistante sociale, Unité d'Informations et de Soins des Sourds-UNISSAP-HP, Hôpital Pitié-Salpêtrière), Dr Vincent Gautier (urgentiste, Société Française de Santé en Langue des Signes), Dr Bénédicte Gendrault (pédiatre), Dr Alexis Karacostas (psychiatre, Société Française de Santé en Langue des Signes), Dr Natalie Loudon (ORL pédiatrique, AP-HP, Hôpital Necker), Cédric Lorant (Unanimes – Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds), Dr Sandrine Marlin (génétique clinique, AP-HP, Hôpital Necker), Dr Isabelle Mosnier (ORL, AP-HP, Hôpital Pitié Salpêtrière), Arnaud Porte (Fondation Pour l'Audition), Caroline Rebichon (psychologue, AP-HP, Hôpital Necker), David Rousseff (Association François Giraud – AFG), Antoine Sterckeman (intermédiaire, AP-HP, Hôpital Pitié Salpêtrière).

Mentions légales

Sa réalisation et sa mise en ligne en accès libre ont été rendues possibles grâce au soutien financier de [nos partenaires institutionnels](#).

HandiConnect.fr est un projet porté par l'association Coactis Santé et ses partenaires. Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier. Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites. ©Coactis Santé

Première publication : septembre 2020